

**Claim**

« 20 secondes pour convaincre »

Compagnie / Description de la marque

Numericable: le principal cablo opérateur en France, fournisseur d'accès à internet, de télévision numérique et de téléphonie fixe et mobile.

Leader dans le déploiement de la fibre optique.

Propose des offres d'abonnement simple/double/triple play.

Population cible de la campagne

Les clients individuels situés sur zones câblés.

Objectifs du concours

Numericable souhaite communiquer auprès de son public sur les services qu'ils proposent et les avantages et les bienfaits d'être abonné à Numericable.

Le but de cette opération est de mettre ces vidéos en ligne sur leur site Internet et de diffuser certaines vidéos à la TV, pour diffuser une image claire et positive des services proposés par Numericable.

BRIEF

Réalisez une vidéo / animation de 20 secondes pour convaincre les téléspectateurs des **avantages et des qualités de Numericable**.

Farfelu ? Drôle ? Epique ? Décalé ? Etonnant ? Mais toujours vrai. Choisissez le bon ton, et surtout LE bon argument pour convaincre de nouveaux adeptes. A vous de raconter à votre façon la qualité TV HD avec Numericable, la vitesse de téléchargement, la souplesse de l'offre, et vous aurez peut être la chance de passer à la télévision.

Mettez vous en scène et argumentez votre histoire en vous appuyant sur UN avantage de Numericable tel que :

- La richesse de l'offre HD (grand nombre de chaînes, de thématiques)
- La qualité de l'image TV
- La souplesse de l'offre : à tout moment, possibilité de modifier son abonnement (rajouter, retirer des services, des options)
- Le débit jusqu'à 100 méga
- La simultanéité des usages
- Le multiroom : un second équipement et abonnement pour bénéficier de Numericable sur un autre téléviseur que le téléviseur principal

Vous êtes satisfaits, alors montrez-le nous !!! Et dites-nous pourquoi vous êtes satisfaits !!

Jouez sur l'humour, l'émotion... votre vidéo doit être impactante, originale, drôle, émouvante...

Contraintes

Ne pas inciter directement à la souscription d'un abonnement.

Ne pas utiliser des expressions telles que « abonnez-vous » « prenez un abonnement » « souscrivez un abonnement » ...

Ne pas comparer explicitement le service de Numericable avec les services d'une marque concurrente.

Durée de la vidéo : 20 secondes

Quel(s) média(s) ?

Seules les vidéos seront acceptées

Langue concernée par le concours

Français	
----------	--

Vidéo : spécifications techniques

- Durée de la vidéo/animation: 20 secondes
- 720 X 540 PAL , MOV / WMV / AVI / MP4
- Encoding : MPEG 4, H.264, XVID
- Bande passante video : 400 kb/s minimum, bande passante audio : 64 kb/s
- **DIFFUSION TV** : prévoir les sources originales en HD : PAL DV Tape/MOV file 720 x 576 screen résolution, 25 FPS, 44.1 kHz for audio (applicable à MOV file)
- Utiliser des images et de la musique libres de droits : à préciser dans la description de votre média

Prix / Dotations

- **Pour les 200 premières vidéos à avoir été téléchargées et acceptées lors de la modération** : 5 films en VOD à télécharger ou à regarder (valeur 24,95 euros).
- **Pour les 30 participants dont la vidéo a été sélectionné par le jury** : un écran plat d'une valeur de 3000 euros.
- **Parmi les 30 vidéos sélectionnées** , le jury sélectionnera au minimum 6 vidéos arrivées en tête du classement établi par le jury. Ces vidéos arrivées en tête du classement seront intégrées dans des spots publicitaires Numericable diffusés sur les chaînes de télévision et sur internet (www.numerispace.fr , www.numericable.fr, sites de partages vidéos, réseaux sociaux, blogs, campagne publicitaire avec achat d'espace sur Internet telle que bannière ...).

Le jury se réunira aux dates suivantes :

- 31 juillet 2009 :
- 31 août 2009
- 2 octobre 2009

- **La vidéo diffusée dans un spot publicitaire qui aura convaincu le plus de gens à s'abonner à Numericable :**

un équipement numérique de haute technologie d'une valeur de **20 000 euros**.

Date du concours

Upload des vidéos sur les sites : <http://fr.eyeka.com/partner/numericable>

Ou

www.numerispace.fr

Date de début : 06/07/2009
Heure : 12.00 GMT
Date de fin : 01/10/2009
Heure : 23.59 GMT

Utilisation finale du / des medias gagnants

Diffusion sur les sites www.numerispace.fr et www.numericable.fr sites de partage vidéos, réseaux sociaux, blogs, campagnes publicitaires avec achat d'espace sur le réseau internet telle que bannière etc) télévision (chaîne hertzienne, câble, satellite, télévision numérique terrestre), adaptation presse, affichage, publicité sur les lieux de vente, radio.

Notes sur le règlement

Mentions contre la contrefaçon

Les participants s'engagent à soumettre au concours des créations originales. Les participants garantissent être auteurs des créations soumises au concours et garantissent que la soumission de leur création au concours ne constitue pas une violation des droits des tiers.

Toute violation de ces règles est susceptible d'entraîner l'annulation de la participation et/ou de la remise de la dotation.

Accessibilité concours Numericable « 20 secondes pour convaincre »

Le concours est accessible sur les sites www.numerispace.fr et <http://fr.eyeka.com/partner/numericable>.